

13 nov 2013 -17:38

Appartient à [Conseil des ministres du 14 novembre 2013](#)

Transfert à la Communauté flamande du Jardin botanique national de Belgique à Meise

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui organise le transfert de propriété du Jardin botanique national de Belgique à Meise, de l'Etat à la Communauté flamande.

Le projet fait partie des initiatives légales et réglementaires que l'Etat fédéral devait prendre pour garantir l'exécution du transfert. Ce projet d'arrêté royal règle le transfert effectif des bâtiments du Jardin botanique par la Régie des bâtiments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des
bâtiments et au Développement durable
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33 11